

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 31 janvier 2024

DEL_20240131_15

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29
26
27

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie Cordier Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY - Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT (arrivée à 20h24) - Yannick BEAAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Objet :

Gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (ADS) - Avenant n°1 - Autorisation de signature

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1er février 2024

Et que la convocation avait été faite le

24 janvier 2024

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Laurence DUPONT a donné son mandat à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)

Absents : Brieg PICAULT - Marjorie GARCIA

Madame Stéphanie BURNEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par décision du 30 novembre 2022, le conseil municipal de Trignac a acté la conclusion d'une nouvelle convention avec la CARENE d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un service commun d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol (ADS).

Aujourd'hui un avenant, le numéro 1, à cette convention est proposé à l'avis du Conseil Municipal sur deux points :

Article 1 : le champ d'application inclut l'instruction pour l'autorisation préalable pour l'installation des dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne

Article 12 : la prolongation de la convention d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une reconduction tacite d'un an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_15-DE



Article 1 : D'adopter l'avenant n°1 à la convention de gestion d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation di sol (ADS), tel que joint à la présente délibération,

Article 2 : D'acter la prolongation de la convention d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une reconduction tacite d'un an.


Article 3 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 4 : De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune pour l'année 2024.

| | |
|-------------|----|
| Voix pour | 27 |
| Voix contre | 0 |
| Abstentions | 0 |



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 réfet le :
Reçu en préfecture le 05/02/2024 réfet le :
Publié en Mairie le : 
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_15-DE